

2019/12/11

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 décembre 2019 - Délibération n° 2019/12/11

Objet : PRESENTATION ET DECISION SUR LE NOUVEL AGREMENT DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM) INTERCOMMUNAL POUR LA PERIODE 2020-2023.

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences à Bourganeuf, sur la convocation en date du 20 novembre 2019 qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-8-alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – MAGY – ESCOUBEYROU – RIGAUD -CHAPUT – LALANDE – GIRON – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE - DUGAY - CHAUSSADE – MARTINEZ - TRUNDE - BUSSIERE – RABETEAU - LUMY – PEROT - ROYERE – GUILLAUMOT - LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE - LAGRANGE - DERIEUX – PAMIES - LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET - RICARD et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER – JOUANNETAUD - SUCHAUD – DESSEAUVE – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS - JOUHAUD - DESLOGES – PENICAUD – SCAFONE et TOUZET ; Mmes CAPS - HYLAIRES et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. CHAUSSECOURTE donne pouvoir à M. PACAUD.
2. M. JOUHAUD donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
3. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.

Suppléances :

M. MAGY remplace M. SIMON-CHAUTEMPS ; Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	44	47			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
47	-				

Vu la délibération n°2018/12/09 présentant le projet RAM intercommunal pour l'année 2020

Vu la délibération n°2019/07/07 modifiant l'agrément RAM 2020

Vu la délibération n°2019/07/06 modifiant l'intérêt communautaire du bloc de compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » - compétence « petite enfance, enfance-jeunesse »

Le Président rappelle que les Relais d'Assistants Maternels (RAM) sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les RAM apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par les Ram constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles. Les RAM doivent également favoriser le départ en formation continue des professionnels de la petite enfance et promouvoir l'activité des assistants maternels.

Le Président indique que lors de sa séance du 10 juillet 2019, le Conseil communautaire a modifié l'intérêt communautaire du bloc de compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » - compétence « petite enfance, enfance-jeunesse ». Il a été notamment décidé qu'à compter du 1er janvier 2020, la compétence serait étendue sur l'ensemble du périmètre intercommunal uniquement pour le RAM (création, aménagement et gestion d'un Relais Assistants Maternelles sur l'ensemble du territoire intercommunal)

En 2019, deux RAM cohabitent sur le territoire intercommunal :

- Le RAM intercommunal couvrant 24 communes du territoire de l'ex Ciatae
- Le RAM communal de Bourganeuf qui est compétent sur 19 communes du territoire de l'ex-CC Bourganeuf-Royère de Vassivière.

Les deux agréments des RAM se terminent au 31 décembre 2019

Il est proposé aux Conseillers communautaires de se prononcer sur le nouveau projet de fonctionnement du service RAM sur la période 2020-2023 afin de solliciter auprès de la CAF un nouvel agrément.

La commission « services à la personne » a travaillé sur ce nouveau projet et propose que ce service intercommunal réponde aux objectifs suivants :

- Favoriser l'installation d'AM
- Faire du RAM un lieu de ressources et d'information
- Donner un service équitable au plus près des besoins du territoire

Les éléments principaux du projet sont :

- Un nouveau nom pour le service, issu de propositions des utilisateurs des services actuels : AbracaRAM
- 1,5 ETP pour permettre d'offrir un service de qualité
- deux bases administratives : Ahun et Bourganeuf
- Une itinérance des ateliers afin d'être au plus près des assistantes maternelles et des familles.

Proposition de planning des ateliers

	Semaine 1		Semaine 2	
lundi	Royère de Vassivière (médiathèque)		Royère de Vassivière (médiathèque)/Moutier d'Ahun (La Métive)	
mardi	Montboucher	Pontarion	Montboucher / Saint Moreil	Pontarion/Saint Georges la Pougé
mercredi	Ars		Saint Hilaire La Plaine	
jeudi	Saint Dizier Leyrenne	Sardent	Saint Dizier Leyrenne/Saint Pardoux Morterolles	Sardent / Vidaillat
vendredi	Bourganeuf	Ahun	Bourganeuf	Ahun

Le planning sera revu tous les ans afin de répondre au mieux aux besoins du

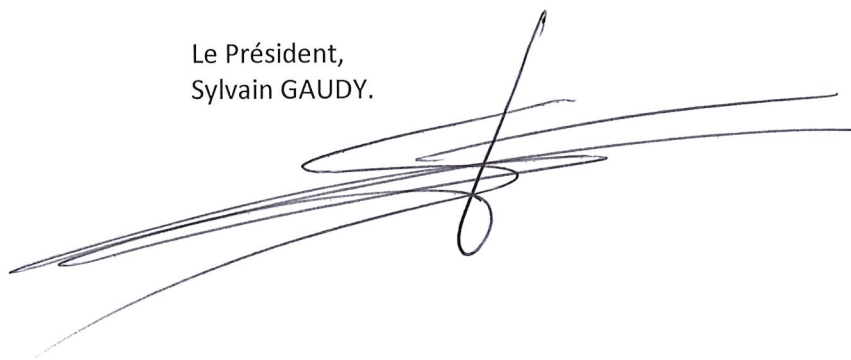
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- **Valide** le projet de fonctionnement du RAM tel que défini ci-dessus
- **Autorise** M. Le Président à solliciter un agrément du RAM auprès de la CAF
- **Autorise** M. Le Président à signer le nouvel agrément RAM
- **Autorise** M. Le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvain GAUDY', written over a horizontal line.